



**BERNAY**  
L A V I L L E

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mars 2022

Délibération n° 11-2022  
Rapporteur : Pierre BIBET

Votants pour : 29  
Votants contre : 0  
Abstentions : 0

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix mars, à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Marie-Lyne VAGNER, Maire.

Présents : Marie-Lyne VAGNER, Gérard LEMERCIER, Sara FERAUD, Mickael PEREIRA, Camille DAEL, Louis CHOAIN, Sabrina BECHET, Guillaume WIENER, Françoise TURMEL, Pascal SÉJOURNÉ, Pierre BIBET, Frédérique PARIS, Jérôme VARANGLE, Laure BONMARTEL, Jocelyn COUASON, Valérie DIOT, Laurence BEATRIX, Chantal HERVIEU, Julien LEFEVRE, Ulrich SCHLUMBERGER, François VANFLETEREN, Claire PITETTE, Pascal DIDTSCH, Simon JARAIE.

Pouvoirs : Claudine HEUDE à Thierry JOSSE, Hugues CANTEL à Mickael PEREIRA, Françoise ROUTIER à Marie-Lyne VAGNER, Sandrine BOZEC à Ulrich SCHLUMBERGER, Antonin PLANCHETTE à Simon JARAIE.

Absents : Pierre JALET, Thierry JOSSE, Pascal GRIHAULT, Sébastien LERAT

Date de la convocation : 04 mars 2022.

Secrétaire de séance : Mickael PEREIRA

---

### Objet :

## APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU POSTE DE MANAGER DE COMMERCES DANS LE CADRE DE PETITES VILLES DE DEMAIN

---

### Exposé des motifs :

*Petites villes de demain* est un programme de l'Etat, piloté par l'ANCT (Agence Nationale de la Cohésion des Territoires), qui vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes de moins de 20 000 habitants et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité.

Il accompagne ces collectivités en leur donnant les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Pour rappel, la Ville de Bernay, associée aux communes de Brionne, Mesnil-en-Ouche, Beaumont-le-Roger et Broglie, sous l'égide de l'Intercom Terres de Normandie, a été lauréate de ce programme pour 6 ans.

Dans le cadre de ce programme, la redynamisation du centre-ville est un axe majeur, visant à renforcer la fonction de centralité de Bernay, ce qui passe notamment par le maintien un centre-ville économiquement dynamique.

Pour soutenir cette initiative, la Banque des Territoires a décidé de s'associer au plan gouvernemental annoncé le 29 juin 2020 en faveur du commerce de proximité et de l'artisanat, en mobilisant des moyens spécifiques à destination des territoires concernés par le Programme « Action Cœur de Ville » et le programme « Petites Villes de Demain ». A cet effet, la Banque des Territoires peut contribuer au financement d'un poste de manager de commerce là où il n'y en a pas, pour renforcer les capacités à agir des collectivités en faveur des commerçants/artisans du cœur de ville.

Ce financement s'étale sur deux ans (2022 et 2023), à hauteur de 20.000€ par an. Celui-ci permettra ainsi le recrutement d'un manager de commerce dont les missions principales seront dédiées à la définition et à la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique pour la revitalisation du centre-ville en veillant à favoriser la diversification d'une offre commerciale adaptée aux besoins des usagers et à l'évolution des modes de consommation. Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de demain » et en lien avec les associations des commerçants et les autres services de la collectivité, il s'agira de fédérer l'ensemble de ces acteurs autour de projets et d'actions d'animation pour développer et soutenir l'attractivité du territoire et en particulier du centre-ville.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'approuver la convention de co-financement d'un poste de manager de commerce, avec la Banque des Territoires, d'autoriser le recrutement d'un manager de commerce et d'autoriser Madame de maire à signer ladite convention et tout document s'y référant.

---

#### Délibération :

Vu la délibération n°35-2021 du 30 mars 2021 autorisant la signature de la Convention d'adhésion au programme « Petites villes de demain »

Vu l'avis favorable des membres de la Commission « Développement territorial durable, amélioration du cadre de vie et tranquillité publique » en date du 3 mars 2022

#### Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la convention de co-financement d'un poste de manager de commerce, avec la Banque des Territoires
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à recruter le manager de commerce
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer ladite convention et tous les documents afférents

Pour copie certifiée conforme

signé électroniquement le 15/03/2022,  
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

